

CATHERINE
PERRET

L'ENSEIGNEMENT
DE LA TORTURE

LA LIBRAIRIE
DU XXI^e SIÈCLE

SEUIL

Table

Préface	7
Avant-propos	11
Politiques du témoin	17
« Celui qui fut torturé reste torturé »	17
<i>La raison déportée</i>	20
<i>Débâcle de l'intellectuel</i>	24
<i>Le silence des girouettes</i>	35
<i>Le chant d'Ulysse</i>	39
<i>Mémoires</i>	43
<i>Politiques d'écriture</i>	48
<i>Selbst/Persona</i>	52
<i>La décision du corps</i>	58
<i>Auschwitz derrière nous à l'horizon</i>	65
« Zone grise »	70
Écrire la torture	79
<i>Les faits</i>	79
<i>Instruire les corps</i>	81
<i>Tordre la langue</i>	85
<i>Le symptôme Sade</i>	88
<i>De la négation</i>	92
... à la négation totale	94
<i>Total versus totalitaire</i>	100

<i>La ferveur du bourreau</i>	102
<i>La cérémonie</i>	107
<i>La chair</i>	112
<i>Le cri</i>	119
<i>Entre cuir et chair</i>	125
<i>Öffentlichkeit</i>	129
<i>« Je ne suis pas traumatisé »</i>	132
La peau	137
<i>Interdit de toucher</i>	137
<i>Le contrat de peau</i>	142
<i>La honte</i>	145
<i>L'intolérable</i>	150
<i>Auschwitz et après</i>	153
<i>« Quelque chose de juif »</i>	158
<i>« Moi-Peau »</i>	162
<i>Corps-Moi</i>	168
<i>Nous-Peau</i>	172
<i>Faire confiance</i>	175
<i>Le sens communautaire</i>	181
<i>L'humidité de l'œil: la faculté de juger</i>	186
<i>Les corps solidaires</i>	191
<i>Le masque du résistant</i>	196
Postface	201
Post-scriptum	205

Les œuvres complètes de Jean Améry ont été publiées sous le titre *Jean Améry, Werke / herausgegeben von Irene Heidelberger-Leonard*, par Klett-Cotta, en 2005 à Stuttgart. Elles sont citées au cours du livre sous l'abréviation JA suivie du numéro du tome, de la page, voire du titre de l'essai.

Le tome 2, dans lequel figure le recueil d'essais principalement cité dans ce livre, *Jenseits von Schuld und Sühne*, est référencé sous la seule abréviation JA suivie de la pagination dans l'édition allemande, puis, entre parenthèses, de celle dans l'édition française : Jean Améry, *Par-delà le crime et le châtiment, Essai pour surmonter l'insurmontable*, traduit de l'allemand par Françoise Wuilmart, Arles, Actes Sud, 1995.

Je conserve dans l'ensemble du livre le titre allemand de ce recueil : je m'en explique dans le post-scriptum.

Les traductions de l'allemand citées dans ce livre sont librement modifiées.

De Jean Améry, sont également traduits en français :

Du vieillissement, révolte et résignation, trad. par Annick Yaiche, Paris, Payot, 1991.

Charles Bovary, médecin de campagne, Portrait d'un homme simple, trad. par Françoise Wuilmart, Arles, Actes Sud, 1991.

Porter la main sur soi – Traité du suicide, trad. par Françoise Wuilmart, Arles, Actes Sud, 1996.

Le Feu ou la Démolition, trad. par Françoise Wuilmart, Arles, Actes Sud, 1999.

Les Naufragés, trad. par Sacha Zilberfarb, Arles, Actes Sud, 2010.

Partant de l'essai de Jean Améry sur *La Torture*, j'interroge les prémices de l'institution d'une torture d'État, au cours des ^{xx}^e et ^{xxi}^e siècles. Après avoir été abolie dans la plupart des pays européens au cours de la seconde moitié du ^{xviii}^e siècle, et, en France par Louis XVI, en 1788, la torture redevient au ^{xx}^e siècle une méthode de renseignement, une pratique policière et militaire banalisée, aussi bien dans les dictatures que dans les États coloniaux. En 1972, *La Torture dans la République* de Pierre Vidal-Naquet fait date en démontrant, pièces à l'appui, la légitimation tacite de la torture par l'État français pendant la guerre d'Algérie. Avec le déclenchement de la *Global War on Terror* et l'attribution, le 12 septembre 2001, de pouvoirs exceptionnels au président des États-Unis, George W. Bush, une nouvelle étape est franchie. En 2003, la diffusion sur Internet d'images de soldats irakiens torturés par des soldats américains dévoile les méthodes ouvertement préconisées par le commandement militaire et l'« agrément » qu'y trouvent leurs subordonnés. Bien que la Cour suprême ait conclu, en juin 2006, à l'illégalité des commissions militaires mises en place par le gouvernement Bush, le Congrès américain adopte, en septembre 2006, le *Commission Military Act*. Également appelée *The Torture Law*, cette loi défie et les fondements de la Déclaration internationale des droits de l'homme et ceux de la Constitution américaine.

En 1949, la Convention de Genève définissait la torture comme « peine ou traitement cruel, humiliant et dégradant ». *The Torture Law* restreint cette définition : la torture, dit-elle, est une douleur

infligée d'« une intensité équivalente à celle dont s'accompagne une blessure physique grave, de l'ordre de la défaillance organique ». Mais surtout elle moralise cette définition. Elle légalise la torture en vertu du principe suivant lequel seule l'intention du tortionnaire compte. L'acte de torture dont le but est, en toute bonne foi, d'obtenir des informations dans le cadre d'une guerre légitime est lui-même légitime. Durant tout le mandat de Bush, sous différentes couvertures officielles, des médecins, des psychologues et des juristes raffinent les méthodes d'une torture « qui ne laisse pas de traces ». Le 12 juin 2008, le Congrès américain vote un décret interdisant le *waterboarding* qui, en simulant la noyade, fait subir très précisément l'épreuve de la défaillance organique et contrevient à la définition minimale de la torture. En opposant son veto à cette décision, George W. Bush autorise officiellement cette pratique sous la protection de juridictions militaires et sous couvert d'une justice d'exception encore en vigueur. En 2010, s'appuyant sur ces nouvelles normes et sur les évaluations qu'elles légitiment quant aux formes admissibles de la « terreur d'État », le gouvernement canadien autorise à son tour les services de renseignements à utiliser des informations obtenues sous la torture.

La question déborde alors le seul contexte américain. La torture s'impose au cœur du débat public et démocratiquement institué comme une méthode de rétorsion envisageable, voire nécessaire et potentiellement légale. Reprenant la formule de Pierre Vidal-Naquet, nous pouvons aujourd'hui parler de « torture dans la démocratie ». Il reste à en produire une critique radicale : une critique qui vise non seulement sa normalisation, mais son principe, fût-il moral.

Jean Améry définit son essai comme un témoignage. Le contexte élargi dans lequel nous sommes aujourd'hui amenés à le lire lui confère, au-delà du témoignage, une portée philosophique. Améry y médite la signification de la pratique de la torture dans la culture chrétienne moderne à partir de l'expérience qu'il fit, sous le nazisme, de la torture et de l'extermination des juifs d'Europe. Il fait ainsi sortir la torture du cadre d'exception dans lequel on la classe pour

mieux l'oublier. À sa suite, et avec lui, j'interroge ce que d'aucuns appellent « le Mal » comme un phénomène culturel et politique qu'il convient d'aborder au regard de l'histoire occidentale et de ses postulats philosophiques.

L'opération centrale de l'essai d'Améry, celle qu'il m'a semblé nécessaire de développer, est l'établissement d'une relation intrinsèque entre la pratique nazie de la torture et la « solution » dite « finale » par Hitler et son gouvernement. La torture d'un seul, livré à son bourreau, et l'extermination d'un peuple, abandonné par la communauté à l'appareil d'État, ne sont pas deux phénomènes distincts. Ce sont les formules d'un même projet politique dont le nazisme est une expression, mais non l'expression unique.

En faisant communiquer en lui-même l'expérience de la torture et l'expérience du génocide, Jean Améry éclaire dans son essai le sens du « rituel » dont la torture devient sous le nazisme l'accomplissement. Il montre comment la production d'une solitude irrémédiable arrache l'individu au corps commun. Elle détruit ce corps qui, en deçà de l'idée d'espèce, en deçà même de l'idéal humain, fait le « nous ». La torture prend alors une valeur nouvelle : c'est un axiome politique, une organisation sociale, une pédagogie, une norme au sein d'un dispositif culturel dont le nazisme hérite et dont nous avons hérité à travers le nazisme.

Le corps torturé par le nazi n'est pas le corps du torturé. C'est notre corps. Pour dire ce corps que personne avant lui n'a pensé, Jean Améry invente une langue : il met la prose du reportage au service de la philosophie. Brutale, précise jusqu'à l'âcreté, véhémence et spéculative, l'écriture du témoignage dépasse alors le témoignage. L'expérience livre un texte écorché auquel il faut rendre la peau auquel on l'a arraché, un texte pour lequel il faut refaire enveloppe, un texte dont il faut, pour le lire, devenir l'enveloppe.

Il m'a donc fallu revivre pour décrire et décrire pour rendre pensable. Ce qui ne signifie ni justifier, ni comprendre, ni même expliquer, mais déplier le point de vue d'où la torture émerge comme une institution « humaine ». Une telle perspective éclaire

d'un jour nouveau la systématisation actuelle des méthodes de gestion des sujets – qu'elles soient politiques ou sociales, culturelles ou thérapeutiques. Du sens de ces pratiques émerge alors, au-delà de la destruction de l'individu, ce qui potentiellement lui résiste : la personne, indestructible, du « nous » en chaque « un ».

AVANT-PROPOS

« Beaucoup plus tard elle lut par hasard un essai “Sur la torture”, écrit par un homme qui avait un nom français, mais qui était autrichien et vivait en Belgique. C'est alors qu'elle comprit ce que Trotta avait voulu dire ; là se trouvait exprimé ce qu'elle-même et tous les journalistes ne pouvaient exprimer, ce que ne pouvaient pas dire non plus les victimes qui avaient survécu et dont on publiait les dépositions dans des rapports bâclés. Elle voulait écrire à cet homme, mais elle ne savait pas que lui dire ni pourquoi elle voulait lui dire quelque chose ; il lui avait manifestement fallu tant d'années pour percer la surface d'événements horribles ; et pour comprendre ces pages qui seraient lues par un tout petit nombre, il fallait être capable de plus qu'une émotion passagère. Cet homme tenta de découvrir ce qu'il était advenu de lui dans la destruction de l'esprit et de quelle manière un être humain après s'être réellement transformé continuait de vivre, anéanti et conscient. Elle ne parvint jamais à écrire cette lettre...¹ »

Cet exerçue est extrait de *Trois sentiers vers le lac*, une nouvelle qu'Ingeborg Bachmann publie en 1972, sept ans après la parution de *La Torture* de Jean Améry. Elle y raconte l'histoire d'une reporter-photographe entraînée au cœur des guerres de décolonisation et qui,

1. Ingeborg Bachmann, *Trois sentiers vers le lac*, trad. par Hélène Belleto, Paris, 10/18, 1992, p. 172.

sous la conduite d'un certain Trotta en qui se confondent les traits de Jean Améry et de Paul Celan, sort de l'illusion de pouvoir raconter et faire voir par ses images ce que personne, en aucun cas, ne peut voir s'il ne veut le savoir, si, d'une certaine manière, il ne le sait déjà.

Jean Améry fait aussitôt signe à Ingeborg Bachmann. Il écrit une brève recension intitulée « Le Retour de Trotta² ». Il ne dit pas qu'il s'est reconnu en celui-ci. Il ne dit rien du lien que la fiction a créé entre eux. Il se contente de faire l'éloge de la poétesse qui, comme lui, lutte avec le « néo-allemand » légué par le nazisme. Un an plus tard, à la mort d'Ingeborg Bachmann, Améry se découvre. Il publie un hommage intitulé « Tombeau pour une amie que je n'ai pas connue ». « Je tombai sur ce passage où elle parlait d'un homme avec "un nom français, mais qui était autrichien et vivait en Belgique" et qui avait écrit quelque chose sur la torture. Elle avait voulu écrire à cet homme, mais ensuite elle avait renoncé, car, se demande-t-elle : "Qu'aurais-je pu lui écrire ?" La profondeur du lien qui existait déjà entre nous se révéla alors dans son intimité. De mon côté il prit la forme de la solidarité³. »

Jean Améry reconnaît le lien qui l'unit à cette femme. Et il le nomme d'un mot central dans sa pensée : *die Solidarität*. N'était-ce pas le mot qu'Ingeborg Bachmann avait attendu en vain des hommes dans la langue desquels il lui avait été si douloureux de parler ? Quant à Jean Améry, ce qu'il entend dans la nouvelle de Bachmann, c'est la reconnaissance de son expérience. Il n'y a rien à répondre à celui qui a été torturé et contraint à une transformation à ce point radicale qu'il continue de vivre en mutant parmi les hommes : « anéanti et conscient ». À son tour il peut se reconnaître en Élisabeth, l'héroïne de *Trois sentiers vers le lac*. Elle aussi a dû renoncer à inscrire son histoire dans l'Histoire. Elle s'est trouvée dans la situation de ne plus pouvoir que « côtoyer » la vie, n'éprouvant plus pour les autres que

2. JA, 5, *Trotta kehrt zurück, Über Ingeborg Bachmann* (Le Retour de Trotta, À propos d'Ingeborg Bachmann).

3. JA, 5, *Am Grabe einer unbekanntten Freundin, Zum Tode Ingeborg Bachmann* (Tombeau pour une amie que je n'ai pas connue), p. 127.

cette sympathie dans la souffrance que la langue allemande nomme : *Mitleid*. Mutante, elle aussi. Femme parmi les hommes.

« Je n'ai pas cessé d'avoir devant les yeux la figure spirituelle de cette femme (*die geistige Gestalt dieser Frau*), écrit Améry en conclusion de son éloge, elle est plus et autre chose qu'un pur et simple texte⁴. » Il fait alors don à la femme qu'était Ingeborg Bachmann de ce que lui-même a perdu à Auschwitz : une certaine possibilité de croire à la définition de la culture impliquée dans le mot « esprit » (*Geist*).

Jean Améry écrit *La Torture* plus de vingt ans après les faits qui se sont déroulés en 1943 alors qu'il était exilé en Belgique après avoir fui l'Autriche annexée depuis 1938. Il a trente ans. Juif d'origine viennoise, il a jusque-là mené la vie d'un intellectuel autodidacte et commencé *Les Naufragés*, un roman autobiographique sur les penchants nihilistes de la jeunesse de l'entre-deux-guerres. Revenu à Bruxelles après deux ans de déportation, Améry se fait une solide réputation de journaliste et de « reporter culturel » dans la presse germanophone, notamment suisse allemande. En 1961, il publie un essai sur l'Europe « nouvelle » dans lequel il semble faire le pari sinon de l'avenir, du moins du présent. Mais *Naissance du présent*, quoique reconnu, et commenté dans le *Times Literary Supplement*, ne le sort pas d'une condition de « plumitif » dont il souffre. Lorsque, peu après le procès de Francfort⁵, paraissent, coup sur coup, *Aux frontières de l'esprit, un essai sur la condition des intellectuels à Auschwitz*, en 1964, puis *La Torture*, en 1965, il trouve enfin le public auquel il s'adresse, celui qui serait susceptible de le reconnaître. Elias Canetti lui écrit qu'il « n'a jamais rien lu qui sache si puissamment maîtriser cette expérience par la pensée⁶ ».

4. *Ibid.*, p. 128.

5. D'octobre 1963 à décembre 1965 se déroule à Francfort, devant un tribunal allemand, le procès de vingt-quatre criminels nazis ayant travaillé à Auschwitz.

6. Cité par Irene Heidelberger-Leonard, in *Jean Améry, une biographie*, trad. par Sacha Zylberfarb, Arles, Actes Sud, 2007, p. 184. Cette biographie est la source d'informations essentielles pour comprendre le parcours de Jean Améry.

Theodor Adorno se dit « profondément impressionné⁷ ». Un mois après la publication de *La Torture*, il consacre à l'essai d'Améry sa dernière conférence de l'année académique, *Métaphysique et Mort après Auschwitz*. Comme Ingeborg Bachmann, Adorno pressent que ce dont il est question dans ce texte est la formulation d'un autre régime de vie. Il comprend en tout cas qu'en transcrivant la reconfiguration de l'expérience humaine par l'acte de torture, le témoignage de Jean Améry lui offre l'occasion de repenser l'expérience sur d'autres bases que le constat, benjaminien ou brechtien, de son abstraction et de sa pauvreté modernes. « Améry, dit Adorno, décrit d'une manière proprement admirable les transformations opérées par ces choses-là dans les strates de l'expérience⁸. » Au moment de la reprise de ce séminaire dans *Dialectique négative*, sous le titre *Méditations sur la métaphysique*, la mort a disparu du titre, et avec elle, la référence au texte et au nom d'Améry.

Un an plus tard, en 1966, Jean Améry publie *Jenseits von Schuld und Sühne: Bewältigungsversuche eines Überwältigten*. Il y étend la portée de la vie trouvée, par-delà la torture, à son expérience de l'exil et de la judéité lorsque, comme ce fut son cas, l'on y est assigné plutôt qu'identifié. Le livre est aussitôt commenté, célébré. « Cela restera certainement, lui écrit Alfred Andersch, le fondateur du groupe 47⁹, l'un des documents fondamentaux de notre époque. » Pourtant la disparition du nom d'Améry du texte d'Adorno est un premier signe. Andersch le sait, qui lui écrit encore : « Il faudra un certain temps avant que la pensée politique et philosophique saisisse toute la portée de votre livre ; mais il est inimaginable qu'elle ne la saisisse pas un jour¹⁰. »

7. *Ibid.*, p. 185.

8. *Ibid.*

9. Le groupe 47 est fondé en 1947 par deux écrivains allemands, Alfred Andersch et Hans Werner Richter. En feront partie, notamment, Heinrich Böll, Ingeborg Bachmann, Paul Celan, Günther Grass, Uwe Johnson, et Peter Weiss. Ce groupe contribuera au renouveau de la littérature allemande après guerre. Il se dissout officiellement en 1977.

10. Irene Heidelberger-Leonard, *op. cit.*, p. 203.

Les essais suivants, *Du vieillissement, révolte et résignation* et *Porter la main sur soi – Traité du suicide*¹¹, paraissent à cinq années de distance, en 1971 et 1976, après les événements de 1968, après, surtout, l'effroi créé en Allemagne par les mouvements « terroristes » et la reprise en main politique et idéologique qu'ils ont provoquée. L'accueil que font ces deux livres à la violence de la vie sous les espèces du vieillissement et de la mort dérange. On préfère y voir de simples essais autobiographiques d'un écrivain vaincu par son histoire, « shooté » à sa propre douleur, perdu par sa lucidité. Le suicide de Jean Améry, en 1978, semble alors donner raison aux lectures qui prétendent rabattre sa pensée sur sa condition de survivant.

De témoignages, ses écrits deviennent documents, matériaux, matière pour spécialistes. La puissance de la pensée d'Améry, cet « extraterritorial parmi les vivants », comme disait Ingeborg Bachmann, est négligée. De celui qui affirmait « Je ne suis pas traumatisé », il n'est plus question – si ce n'est dans la litanie des saints et martyrs dont il n'avait que faire.

Lorsqu'en 1973, Jean Améry dit s'être senti « solidaire » de celle qui reconnaît ne pouvoir « comprendre » son expérience, il donne une des clés de la méconnaissance dans laquelle son œuvre a été tenue. Insistant sur le fait que « celui qui fut torturé reste torturé¹² », que personne ne peut parler d'Auschwitz qui n'y ait été, il a lui-même fermé la porte aux tentatives faites pour penser dans et avec ses essais.

J'ai entendu cet avertissement. Et pourtant je l'ai enfreint. Il me semblait que son essai sur la torture, crucial par les déplacements qu'il opère dans l'articulation de la subjectivité à la pensée, dans la relation à la souffrance, et dans la compréhension des racines psychiques du lien social, pourrait ne jamais être entendu. Comme l'avait vu Ingeborg Bachmann, celui qui dit « je » dans les pages de Jean Améry n'est déjà plus tout à fait ce que nous avons l'habitude

11. Ces deux essais sont parus aux éditions Actes Sud, respectivement en 1991 et 1996.

12. JA, 75 (83).

d'appeler un « être humain » : c'est quelqu'un qui, sorti de force de la condition dite humaine, a passé sa vie à la considérer et y a aperçu quelque chose que nous avons si puissamment occulté que c'est lui qui pourrait passer pour « inhumain ».

Cet homme rappelle Sigmund Freud lorsque, dans sa lettre de 1932 à Alfred Einstein, *Pourquoi la guerre?*, il médite sur les raisons pour lesquelles le pacifisme semble leur être à l'un et à l'autre si « naturel », alors qu'il est si étranger au monde qui, autour d'eux, se prépare à la guerre. Il a alors cette formule provocante : nous sommes pacifistes « parce que nous ne pouvons faire autrement¹³ ». Radicalisant les thèses de *Malaise dans la civilisation*, il ajoute : « Il y a des fondements organiques à nos changements d'idéaux éthiques et esthétiques. » Autrement dit, vous et moi, savants européens, dressés à l'école de la science et de la pensée, nous obéissons à des régimes pulsionnels qui nous prédisposent à régler « pacifiquement », sur le mode de la pensée et de l'imagination, les conflits d'intérêts entre l'amour et la haine, lesquels règlent une grande part des enjeux de l'existence humaine. Et à cela nous ne pouvons rien. Si élevée que soit sa valeur spirituelle, notre pacifisme nous échappe.

Parmi les très nombreuses raisons que nous pouvons avoir aujourd'hui de lire ou de relire *Jenseits von Schuld und Sühne* de Jean Améry, la première est d'amorcer l'analyse de ces fondements organiques dans leurs relations aux idéaux de notre culture occidentale. Dans le travail pour envisager d'autres nouages pulsionnels, d'autres régimes d'affects et de corps que ceux par lesquels les idéaux héroïques de cette culture continuent d'entretenir le « malaise » dont parlait Freud, Jean Améry pourrait alors faire figure de celui que Freud appelait « *das Nebenmensch* », l'autre secourable.

13. Sigmund Freud, *Pourquoi la guerre?*, in *Résultats, idées, problèmes*, trad. par J. G. Delarbre et A. Rauzy, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 214.

POSTFACE

L'analyse des outils de la résistance conduit à redéfinir la torture. C'est la condition de sa critique. Car la torture porte sur cette résistance, sur la sensibilité qui est au fondement du sens et du régime démocratiques. Depuis que certaines démocraties occidentales ont fait de la torture une arme légalisée de la violence d'État, instituant ce qui, sur le modèle de l'Inquisition ordonnée par des tribunaux d'État, peut être nommé la « torture d'État », rien ne garantit plus la sauvegarde de ce « sens commun ». Dans son livre *Du bon usage de la torture, ou Comment les démocraties justifient l'injustifiable*, paru en 2008, le philosophe Michel Terestchenko, note avec raison : « Que l'État démocratique qui torture porte atteinte aux principes juridiques et moraux – et dans ce cas ils sont intrinsèquement liés – sur lesquels nos sociétés se sont édifiées au terme d'un long et douloureux parcours historique et "spirituel", comment le nier ? Que ces pratiques mènent potentiellement la démocratie à sa propre ruine, à une négation de son essence d'autant plus certaine qu'elles sont légalisées, que, plus gravement encore – et au fond pour des raisons de simple logique –, elles constituent une simple autodestruction de l'État, il faut également l'admettre. Aucune justification ne peut jamais légitimer que nous suivions le chemin d'une telle régression. C'est pourtant une telle voie que la démocratie américaine a suivie depuis le 11 septembre 2001. Et rien ne nous assure que, confrontées un jour à une semblable épreuve, les démocraties européennes n'empruntent pas la même pente glissante¹. » Il ajoute,

1. Michel Terestchenko, *op. cit.*, p. 206.

ce qui est essentiel : « La torture n'est jamais pratiquée que sur la base d'une politique publique, secrètement admise ou publiquement autorisée, qui en institutionnalise l'emploi, et cette institutionnalisation précède toujours sa mise en œuvre². » Comme le souligne Raoul Hillberg dans le film de Claude Lanzmann, *Shoah*, les nazis ne comprenaient probablement pas eux-mêmes ce que pouvait signifier la « solution finale » décrétée par Hitler et ses sbires. Cette expression désignait en effet un projet aussi « nouveau » qu'abstrait. Ils ne l'en officialisèrent pas moins lors de la conférence de Wannsee. Tant ici, comme souvent, l'institution et la violence vont de pair.

Dans le contexte « nouveau » de légalisation de la torture au nom des droits légitimes que « nous, démocrates », aurions à nous défendre contre « le terrorisme », il est significatif que la notion de « zone grise » trouve à s'employer et qu'elle devienne l'arme d'une définition positiviste de la torture comme « atteinte physique au corps du sujet ». C'est ainsi que la juriste américaine Heather Mac Donald, du Manhattan Institute for Policy Research, peut soutenir qu'il n'y a aucune relation entre la torture *stricto sensu* et les méthodes employées à Abou Ghraïb. Elle écrit : « Il y a une immense zone grise [je souligne] entre la règle d'or du traitement des prisonniers de guerre, réservée à des adversaires honorables, et la torture qui consiste dans l'intention d'infliger une sévère douleur physique et mentale. Aucune des techniques pénibles ("*stress techniques*") que les militaires ont employées dans la guerre contre la terreur ne se rapporte, fût-ce de loin, à la torture³. » Au nom de la « zone grise », on en revient ainsi toujours au même point : qu'est-ce qu'un adversaire honorable ? Qui sont les hommes ? Qui sont les non-hommes ? Qui est légitime à juger ? Au nom de quoi est-on légitime à être jugé ? Sont-ils encore humains ceux que la souffrance a condamné à traverser le miroir

2. *Ibid.* Sur cette question de la légalisation de la torture, le lecteur peut se reporter au site de l'Institut d'études internationales de Montréal ainsi qu'au Centre d'études internationales et mondiales de l'UQAM, et notamment à « L'insoutenable dossier de la torture », remarquablement documenté (www.ieim.uqam.ca).

3. Cité in Michel Terestchenko, *ibid.*, p. 188.

de la condition humaine ? Le débat, évoqué plus haut⁴, entre Jean Améry et Primo Levi, conserve aujourd'hui toute son actualité.

Au nom de quel concept mener la critique de la torture ? Améry refusait en partie celui de dignité, à moins que le droit à la dignité ne fût défini comme le droit de disposer de sa « vie », de « n'avoir à sentir que ce que je veux sentir ». Le droit auquel il en appelle est fondé sur ce que j'ai appelé, à partir de la solidarité, le « contrat de peau ». Il repose sur l'intolérable, sur la capacité à soutenir la honte et à sortir du fantasme d'une intégrité individuelle abstraite dont viendrait témoigner le pouvoir de dire « je ». Ce dont témoigne Jean Améry, c'est que même l'horreur peut se subjectiver et fonder, au nom du « trauma », l'identité de la victime, sans pour autant cesser d'être l'horreur. Car ce que vise le bourreau dans le corps d'un seul, ce n'est pas celui qui dit « je », voire « je suis traumatisé ». C'est l'acte par lequel les corps se pensent ensemble, « sans aucune exception », en fonction de la seule situation qui leur est faite, à « tous ceux qui sont ici et maintenant ». C'est, née de cette décision, l'émotion qui les fait alors se sentir séparément, chacun devenant ainsi capable et de jugement et d'action.

La torture attaque le lien social dans la personne parce que la personne est en réalité la *persona*, le masque de ce lien. C'est en s'en souvenant que cette personne, au nom du masque qu'elle porte, recouvre non sa dignité mais sa puissance d'agir. Ce lien, aucune loi ne peut le décréter, même s'il doit être protégé par la loi. C'est donc en réfléchissant sur la disjonction entre le lien social qui associe les personnes et la loi qui assujettit les sujets qu'il faut chercher à redéfinir l'acte de torture. Il en va de la « démocratie » au cœur des pratiques démocratiques.

4. Cf. dans le chapitre « Politiques du témoin » du présent ouvrage, les pages intitulées « Zone grise ».

POST-SCRIPTUM

« À quoi vas-tu le reconnaître, l'homme ?

– À ce qu'il sait aboyer... »,

note Piotr Rawicz en tête de son livre *Le Sang du ciel*¹.

La leçon que Rawicz retient de son expérience de la torture par la Gestapo en Ukraine, son pays natal, et de la déportation à Auschwitz, puis à Terezin, est terrible. Il la présente comme une énigme. Mais une fois déplié, son exergue fait syllogisme. Le chien aboie. Or l'homme sait aboyer. De cette mineure, les nazis ont montré la conclusion : donc, l'homme est un chien. Ou, inversement : le chien est un homme. « Homme, mords ce chien », criait le SS Kurt Franz à son fidèle Bari lorsqu'il le lançait sur un déporté. Cette conclusion suffit à discréditer l'hypothèse « haute » : que l'homme, à la différence du chien, saurait, qu'il serait peut-être même le seul à savoir. Jean Améry, intellectuel déporté à Auschwitz, en a tiré la conséquence. Il l'appelle *Entgeistung*. Il décline ainsi le syllogisme de Piotr Rawicz. La nature détruit. L'homme sait détruire. C'est même à quoi lui sert souvent son esprit. La logistique des camps d'extermination en a fourni la preuve. Il y avait heureusement encore des progrès à faire. De la « solution finale », les nazis n'ont pu effacer toutes les traces.

Une fois mise à plat la logique qui du chien fait un homme, et inversement, le lecteur de Piotr Rawicz est tenté de poursuivre.

1. Piotr Rawicz, *op. cit.*, p. 9.

Car si le chien aboie, l'homme parle. Le « vivant parlant », telle est la définition de l'homme. C'est alors que la question se pose : si l'homme parle, qui sait parler pour l'homme ? La question est difficile, très difficile même, si l'on ne croit pas en ce « commencement » où, dit la Bible, « était le Verbe ». Une solution serait alors de la déplacer légèrement, cette question, de la reformuler et de dire par exemple : le corps parle. Le sujet sait parler. Il discourt. Ou, plus démocratiquement : les corps parlent. Les sujets savent parler. Ils tiennent des discours.

Certes. C'est ce que montre la torture. Le sujet torturé sait encore parler. Il peut avouer, mentir ou se taire. Il peut aussi, comme cela est arrivé à Améry, dire n'importe quoi. Il sait parler, mais que sait sa parole ? Le témoin aussi sait parler. À travers lui, la souffrance « se subjective », comme on dit aujourd'hui. Sa parole se remplit de souffrance, comme si la souffrance était « sa » souffrance. Elle se vide du savoir de ce que c'est que souffrir. Elle est alors comme n'importe quelle parole. Car le sujet parlant parle à proportion qu'il souffre et qu'il n'en veut, n'en peut rien savoir. Retour au *Lager*.

Qui sait parler pour l'homme qui parle ? C'est la question du témoignage. Il faut la reposer. Car dans le cas de l'homme, au contraire du chien, le pluriel fait la différence. Un chien, des chiens, c'est pareil. Ils aboient ou non. Cela fait du bruit. En revanche, lorsque je dis : « les hommes parlent », il n'est pas impossible d'enchaîner sur la proposition « nous savons parler ». Tout dépend de ce que j'entends par là. S'il s'agit en effet de parler d'une seule voix, il est clair que nous ne savons pas parler. Les hommes parlent mais, pour autant, et malgré les progrès de la propagande, « nous » ne savons pas encore parler. En revanche nous savons nous parler. De parler, même, nous nous entretenons. À condition, bien sûr, de maintenir l'entre-deux, l'entre-nous, que rien n'ait le droit d'arrêter le mouvement de la parole. À condition que l'idéal du nous « humain » ne fasse pas taire chacun, chaque « supposé ne faire qu'un ». Ou, pour le dire avec Piotr Rawicz : à condition de nous souvenir que nous savons aboyer.

L'essai de Jean Améry *Jenseits von Schuld und Sühne, Bewältigungsversuche eines Überwältigten* est paru en français sous le titre de *Par-delà le crime et le châtement, Essai pour surmonter l'insurmontable*. Exemple frappant de ces coups d'arrêt donnés à la parole. Je comprends qu'en faisant appel au souvenir de Dostoïevski sur un sujet aussi noir que ses romans, on ait cherché à « rendre » l'horreur de l'expérience de Jean Améry. Je comprends également que, sachant à quel point « les hommes prennent plaisir à voir représenté ce qui dans la réalité leur fait horreur », comme disait Aristote, on ait voulu promettre au lecteur le plaisir qu'il ne peut pas ne pas escompter de sa lecture. Je comprends enfin que le sous-titre du recueil demanderait une glose entière et que, au mieux, il pourrait se traduire par « Tentatives d'un homme dominé pour dominer ce qui l'a dominé » ; ou encore par « Tentatives de maîtrise d'un homme dont on s'est rendu maître »². Tout cela manque d'élégance.

Il reste qu'Améry ne parle pas de surmontement. Ni d'insurmontable. Il parle de la relation entre la violence et le pouvoir. Il parle des rapports de domination, tels qu'il est possible d'en faire l'expérience dans le rapport à autrui, mais également dans le rapport à soi. Il parle de ce qui fait histoire : les transactions infinies d'*Éros* et de *Thanatos*.

Dans l'interview qu'il donne à Claude Lanzmann, Jan Karski s'exclame :

« Je n'avais rien vu de tel. Personne n'avait écrit sur une pareille réalité. Je n'avais vu aucune pièce, aucun film ! Ce n'était pas le monde³. »

Qu'en conclure ?

Que c'était là l'Inhumain ? Ou que l'humain n'est pas montrable, ni sur une scène de théâtre ni au cinéma ?

Que lui répondre ?

2. Dans son livre *L'Écriture de Freud, traversée traumatique et traduction*, *op. cit.*, p. 118, Janine Altounian propose pour ce titre la traduction suivante : « Par-delà la faute et l'expiation, tentatives de reprendre la maîtrise d'un homme dont on s'est rendu maître ».

3. Claude Lanzmann, *op. cit.*, p. 255.

CATHERINE PERRET

L'ENSEIGNEMENT DE LA TORTURE
RÉFLEXIONS SUR JEAN AMÉRY

Après avoir été abolie dans la plupart des pays européens au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la torture redevient au XX^e siècle une méthode de renseignement, une pratique policière et militaire banalisée, aussi bien dans les dictatures que dans les États coloniaux. Avec le déclenchement de la *Global War on Terror* et l'attribution, le 12 septembre 2001, de pouvoirs exceptionnels au président des États-Unis, George W. Bush, une nouvelle étape est franchie.

En 2010, le gouvernement canadien autorise à son tour les services de renseignements à utiliser des informations obtenues sous la torture. La question déborde alors le seul contexte américain. La torture s'impose au cœur du débat public et démocratiquement institué comme une méthode de rétorsion envisageable, voire nécessaire et potentiellement légale.

Partant de l'essai de Jean Améry sur *La Torture* (1965), j'interroge ici les prémices de l'institution, au cours des XX^e et XXI^e siècles, d'une torture d'État. Dans son texte, Améry réfléchit aux significations de la pratique de la torture dans la culture chrétienne moderne à partir de l'expérience qu'il fit, sous le nazisme, de la torture et de l'extermination des Juifs d'Europe. À sa suite, et avec lui, j'interroge ce que d'aucuns appellent le « Mal » comme un phénomène culturel et politique qu'il convient d'aborder au regard de l'histoire occidentale et de ses postulats philosophiques.

Le corps torturé par le nazi n'est pas le corps du torturé. C'est notre corps. Pour dire ce corps que personne avant lui n'a pensé, Jean Améry invente une langue : il met la prose du reportage au service de la philosophie.

Catherine Perret

Professeure à l'université de Paris VIII, Catherine Perret enseigne l'esthétique et la théorie des arts.

www.seuil.com



ISBN 978.2.02.108212.8/Imprimé en France 09.13

19,50 €